



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-619

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2024-09-26-00014 - Arrêté préfectoral modificatif portant modification de la commission de concertation académique de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-09-26-00020 - Arrêté n° 2024-01426 du 26 septembre 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)

Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2024-09-26-00014

Arrêté préfectoral modificatif portant
modification de la commission de concertation
académique de Paris

Arrêté préfectoral modificatif n°
portant modification de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions
relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L422-11 et R442-63 et suivants ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant nomination de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de Directrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du 17 novembre 2023 portant nomination de Monsieur Jean-François BARLE en qualité de Directeur académique des services de l'éducation nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur de l'académie de Paris ;

Vu le décret du 1^{er} février 2024 portant nomination de Monsieur Edouard BERTEAUX en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Jonathan DUVAL dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge du pôle programmation scolaire, pilotage et fonctions supports au rectorat de l'académie de Paris ;

Vu la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation ;

Vu la circulaire du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-01-11-00001 du 11 janvier 2023 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Paris ;

Vu la proposition du recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, par mail en date du 24 septembre ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

Article 1 : Le c du I de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 susvisé est modifié ainsi:

- Les mots « Monsieur Antoine DESTRÉS Directeur de l'académie de Paris » sont remplacés par « Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Directrice de l'académie de Paris » ;
- Les mots « Madame Claire MAZERON Directrice académique des services de l'éducation nationale chargée des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur » sont remplacés par « Monsieur Jean-François BARLE, Directeur académique des services de l'éducation nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur » ;
- Les mots « Madame Zohra YAHAOUI Secrétaire générale adjointe chargée du Pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements » sont remplacés par « Monsieur Jonathan DUVAL Secrétaire général adjoint chargé du Pôle programmation scolaire et moyens écoles et établissements » ;
- Les mots « Monsieur Jean-François BARLE Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur » sont remplacés par « Monsieur Édouard BERTEAUX Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale chargé des lycées et de la liaison avec l'enseignement supérieur ».

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : le d du I de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 susvisé est modifié ainsi:

- Les mots « Madame Élise GRESSANT Déléguée académique adjoint à la formation professionnelle et continue » sont remplacés par « N. ».

Le reste demeure sans changement.

Article 3 : l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 susvisé est ainsi modifié :

- Les mots « Monsieur Thierry COURRÉGE Directeur du Collège Saint-Vincent et lycée Charles de Foucaud Paris 18ème UNETP » sont remplacés par « Madame Anne-Pascale SHABRO Directrice du lycée Catherine Labouré Paris 14ème UNETP ».

Le reste demeure sans changement.

Article 4 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 26 septembre 2024

**Pour le préfet, de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,
Le Préfet directeur de cabinet**

SIGNE

Christophe NOEL du PAYRAT

Préfecture de Police

75-2024-09-26-00020

Arrêté n° 2024-01426 du 26 septembre 2024
accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 26 septembre 2024

ARRETE N° 2024-01426

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au **Lieutenant Jérémy JACQUES**, né le 25 février 1991, affecté au sein de la compagnie commandement et de logistique n°2 de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé